

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 décembre 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

[Traduction]

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de déposer un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la Régie intérieure.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GIBSON—LA REMARQUE AU SUJET DU NOM DU CHEF DE L'OPPOSITION

**M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth):** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. A la page 10332 du *hansard* d'hier, dans la colonne de droite, on rapporte qu'une voix a dit: «Ce n'est pas un bon nom.» En toute déférence, je n'approuve pas cette remarque. Si je l'avais entendue, je serais intervenu tout de suite. Le chef de l'opposition a un bon nom.

M. BALDWIN—LA RÉIMPRESSION DU BILL RELATIF À L'IMPÔT SUR LE REVENU

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Qu'il nous soit permis de rendre hommage au personnel qui a eu la tâche de réimprimer le bill C-259 qui se trouve sur nos pupitres. Toutefois, j'aurais aimé que leurs efforts aient été consacrés à une meilleure cause, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'espère que lorsque le député mentionne le personnel, il entend également les employés de l'Imprimerie.

**M. Baldwin:** Naturellement.

## AFFAIRES COURANTES

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

ADOPTION DE L'EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé)** propose:

Que l'extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie intérieure, déposé sur le Bureau, soit approuvé.

(La motion est adoptée.)

## LES AÉROPORTS

L'ASSISTANCE FINANCIÈRE À L'AMÉNAGEMENT ET À L'EXPLOITATION D'AÉROPORTS MUNICIPAUX

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre que mon Ministère se propose de doubler de façon permanente la somme qu'il consacre à son programme annuel d'assistance financière à l'aménagement et à l'exploitation des aéroports municipaux, à compter de la prochaine année financière.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Jamieson:** Actuellement d'un million de dollars par année, les crédits seront portés à deux millions et cette hausse nous permettra de fournir une assistance financière aux requérants admissibles qui, faute de fonds, n'auraient pu recevoir d'aide financière d'ici un certain temps. En effet, la demande actuelle est si forte que le gouvernement a l'intention de demander au Parlement de voter une somme supplémentaire d'un million de dollars pour la prochaine année financière seulement, ce qui portera le total des crédits affectés à ce programme à 3 millions de dollars.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Jamieson:** En vertu de cette nouvelle politique, les aéroports seront groupés en deux grandes catégories: nationaux et d'intérêt spécial, en fonction de la répartition des responsabilités en matière d'exploitation et d'expansion.

Le montant de l'assistance qui sera accordé aux aéroports de ces catégories sera déterminé fondamentalement par un indice de demande de trafic aérien qui permettra d'évaluer l'importance relative des aéroports d'après le mouvement des passagers, des marchandises et du courrier, plutôt qu'en utilisant seulement, comme c'était le cas dans l'ancien système, le nombre de mouvements d'appareils à un aéroport.

Les aéroports groupés dans la catégorie des aéroports nationaux seront classés en aéroports primaires, secondaires, arctiques ou satellites, tandis que les aéroports d'intérêt spécial seront classés en aéroports d'apport, locaux (industriels, intermédiaires et petits) ou isolés selon l'indice de trafic.

L'augmentation d'un million de dollars cette année et une autre, espérons-le, d'un million en 1972-1973, permettra d'aider un plus grand nombre d'aéroports qui méritent de recevoir une aide financière. A long terme, cette aide profitera à la fois aux municipalités et à l'industrie de l'aviation. Nous croyons aussi que la mise en application de cette nouvelle politique d'aide incitera les municipalités à continuer à exploiter les aéroports nationaux secondaires. Elle favorisera aussi une plus grande participation des autres groupes au financement des aéroports, respectant en cela l'objectif que le Ministère s'est fixé: que les frais de ces installations soient assumés le plus possible par les utilisateurs et ceux qui en bénéficient directement.